



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20260307

Domaine : 5.3.1

Date de convocation : 17 mars 2026

Date de l'affichage : 17 mars 2026

Date d'affichage de la délibération : 23 mars 2026

Objet : 07 – Election des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures trente minutes,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Calandres, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Joëlle MARTINEZ, Akim BOUKDOUR, Edwina ETORE, Alexandre KARADJINOV, Jennifer THEUREAUX, Olivier FOURCHES, Tatiana PUSKAS, Adjoint au maire, Marie-Claude LASSE, Chantal BAGGIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Manuela DUBOIS, Philippe HENDRICKX, Patrick BENSMAIL, Jean-Luc LURON, Jean-Luc ROUSSELLE, Alain GAUDISSIABOIS, Eva LEMPICKI, Agnès LUXIN, Jean-Yves KOUIDRI, Freddie PATER, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Aude PINARD, Jean-Guillaume CARONE, Elène JAILLON, Elodie MARTIN, Jaffa AZIS, Jack-Tomy NKENZI, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Mathis CONTASSOT a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT

Madame Elène JAILLON a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33

- Présents : 32

- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, maire,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-6, R123-10 et R. 123-8,

VU la délibération n° 20260306 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant à 7 le nombre de membres élus du Conseil d'administration du CCAS,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à l'élection de ses représentants au Conseil d'administration du CCAS au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT l'appel à candidature,

CONSIDERANT qu'une liste de candidats aux fonctions de représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS a été déposée, dont le nom et prénom du candidat placé en tête de liste est Madame Tatjana PUSKAS,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20260321-20260307-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

CONSIDERANT les opérations de vote, et de dépouillement dont les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 33
- Nombre de suffrages obtenus par la liste de madame Tatiana PUSKAS : 33

Sont élus à l'unanimité :

- 1 – Madame Tatiana PUSKAS
- 2 – Madame Chantal BAGGIO
- 3 – Madame Manuela DUBOIS
- 4 – Madame Jocelyne LIMOZIN
- 5 – Madame Joëlle MARTINEZ
- 6 – Madame Françoise ROMANETTI
- 7 – Monsieur Jack-Tomy NKENZI

PROCLAME élus les membres ci-dessus pour siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France